

Acte publié et certifié conforme le 27 mai 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

Décision n° 2025-32
Date : 26/05/2025

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;
VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 4.2;
VU la délibération n°2020-07-2-02 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme la Présidente ;
VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à Mme la Présidente ;
VU la décision de la Présidente n°2025-13 en date du 14 mars 2025 pour l'attribution du marché n°2024-10/11/61 intitulé « Adaptation de la stratégie de développement économique et mise à jour du schéma d'accueil et d'implantation des entreprises sur le territoire de Pays de Blain Communauté » ;

CONSIDERANT le souhait de Pays de Blain Communauté d'adapter sa stratégie de développement économique et de mettre à jour son schéma d'accueil et d'implantation des entreprises, afin d'optimiser l'offre foncière et immobilière et mieux organiser l'accueil et le développement des activités économiques sur le territoire ;
CONSIDERANT la proposition de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique d'accompagner le suivi et le co-financement de ces études ;
CONSIDERANT la fiche de sollicitation exposant le projet de Pays de Blain Communauté ;
CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération exposé ci-après ;

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Participations financières				
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Dispositif	Montant	Acquise ou non	
Accompagnement des bureaux d'étude	62 475,00 €	ETAT	DETR	31 237,50 €	Non	50,00%
		EPF de Loire-Atlantique	Suivi et cofinancement des études stratégiques	18 742,50 €	Non	30,00%
		MAITRE D'OUVRAGE	Autofinancement	12 495,00 €	Oui	20,00%
Total	62 475,00 €			62 475,00 €		100,00%

La Présidente

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20250526-2025-32-DE Date de réception préfecture : 27/05/2025

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

**PAR CES MOTIFS,
DECIDE DE :**

- **D'approuver** la fiche de sollicitation ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- **De solliciter** une subvention d'un montant de 18 742,50 euros auprès de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;
- **De préciser** que Pays de Blain Communauté assurera l'autofinancement de ce projet quelque soit le montant des cofinancements accordés ;
- **De signer** tout document afférent à la demande de subvention comme présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**La Présidente
Rita SCHLADT**



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250526-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2025